



**ECOLE
NATIONALE
SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE**

Accord Cadre

En application des articles 28 et 76 du code des marchés publics
(Décret n° 2006-975 du 1 août 2006
portant code des marchés publics)
NOR: ECOM0620003D

Fourniture d'ordinateurs

Cahier des clauses techniques particulières

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
le 17 JUIN 2013 , 12 heures

Déposé à l'Accueil de l'ENSAPLV ou envoyé par courrier en tenant compte des
délais d'acheminement pour arriver avant la date limite

REF MARCHÉ N° ORDI-30200000-1-2013

Ancienne nomenclature Marché public¹ :
36.02: Micro-ordinateurs et stations de travail

Nomenclature Européenne CPV² :
30200000-1: Matériel et fournitures informatiques

¹ <http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Nomenclature/Machines-bureau-equipements-informatiques.htm>

Le présent CCTP. comporte 8 feuillets numérotés de 1 à 8

La procédure de passation de l'accord cadre est celle des marchés passés selon une procédure adaptée en application de l'article 28, 30 du code des marchés publics

TABLEAU RECAPITULATIF DES ARTICLES DU C.C.T.P

1	Objet du CCTP	3
1.1	Objet du marché	3
1.2	Décomposition en tranches et lots.....	3
2	Description de la Fourniture.....	3
2.1	LOT N°1 : Micro Ordinateur ou station de travail	4
2.2	LOT N°2 : Micro Ordinateur - station de travail – Portables.....	4
2.3	LOT N°4 : Micro Ordinateur ou station de travail Spécifiques à la Vidéo.....	4
3	Pénalités pour retard ou Non-conformité	5
4	Respect des Normes en vigueur	5
4.1.1	Unité centrale	5
4.1.2	Ethernet TCP/IP.....	5
5	Généralités	5
6	Câbles, Documentation et Pilotes.....	6
7	Application de la Garantie.....	6
8	Présentation de la réponse détaillée	7
9	ARTICLE 9 : Renseignements complémentaires	7

² Common Procurement Vocabulary http://www.publictendering.com/pdf/Codes_CPV_Francais.pdf

1 Objet du CCTP

1.1 Objet du marché

Le CCTP indique pour chaque lot, le type d'éléments à fournir.

L'objet de cet accord et des marchés qui seront conclus sur son fondement (marchés subséquents) est la fourniture d'ordinateurs pour l'ensemble des services de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette.

Le présent accord-cadre sera attribué à au moins trois titulaires, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Il aura pour maximum 3 titulaires.

N° de référence principal de la nomenclature: **30200000-1**

Catégories :

30212100-9	Unités centrales pour mini-ordinateurs.
30213000-5	Ordinateurs personnels.
30213100-6	Ordinateurs portables.
30213200-7	Ordinateurs tablette.
30213300-8	Ordinateurs de bureau.
30213400-9	Unités centrales pour ordinateurs personnels.
30213500-0	Ordinateurs de poche.
30214000-2	Postes de travail.
30215000-9	Matériels pour micro-ordinateurs.
30215100-0	Unités centrales pour micro-ordinateurs.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum

1.2 Décomposition en tranches et lots

La prestation est fractionnée en 4 lots distincts.

LOT N°1 : Micro Ordinateur ou station de travail compatible avec le parc existant composé de l'operating system Windows XP et Seven Pro 64 Bits

LOT N°2 : Micro Ordinateur - station de travail - Portables compatible avec le parc existant composé de l'operating system Mac OS X

LOT N°3 : Portables compatibles avec le parc existant composé de l'operating system Windows XP et Seven Pro 64 Bits

LOT N°4 : Micro Ordinateur ou station de travail compatible avec le parc existant sous operating system Windows XP et Seven Pro 64 Bits

Spécifique à la Vidéo

Bien évidemment le ou les soumissionnaires pourront répondre sur un ou l'ensemble des lots.

2 Description de la Fourniture

Les configurations suivantes, uniquement définies dans le but de comparer les offres, pourront être réduites ou complétées par des périphériques ou éléments complémentaires figurant dans le catalogue du titulaire du marché.

L'ensemble du matériel doit pouvoir bénéficier d'une garantie constructeur de 3 ans sur site.

Le détail de cette garantie et de son prix doit être précisé.

Pour chacune des configurations proposées, le titulaire devra indiquer le prix des options possibles. Contraintes techniques

Les caractéristiques des micro-ordinateurs doivent correspondre à l'organisation informatique actuelle de l'ENSAPLV : les ordinateurs doivent posséder un connecteur Ethernet de type RJ45, les portables doivent intégrer en plus une carte WiFi 802.11 a/b/g/n et une connexion Bluetooth. Tous les ordinateurs doivent être certifiés pour fonctionner au minimum sous "Microsoft Windows XP Pro, Seven 64 Bits". Et/Ou Mac OS X

L'ensemble des différents lots doivent répondre à l'esprit d'un état exemplaire et d'une administration eco-responsable développé sur le site :

http://www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr/article.php3?id_article=701

2.1 LOT N°1 : Micro Ordinateur ou station de travail

Ce lot est divisé en sous partie, ceci afin de répondre aux besoins différents des services de l'école.

Compatible avec le parc existant "Microsoft Windows XP Pro, Seven 64 Bits"

PEDAGOGIE - Postes à destination des salles de cours et du libre service.

ADMINISTRATION – Postes à destination des services administratifs de l'école.

RECHERCHE – Pour les services de la Recherche.

Voir avec le bordereau des prix unitaires BPU (4 feuilles Lot 1 à 4) et les caractéristiques détaillées **A MINIMA** .

2.2 LOT N°2 : Micro Ordinateur - Station de travail – Portables

compatible avec le parc existant composé de l'operating system Mac OS X

Ce lot est divisée en sous partie, ceci afin de répondre aux besoins différents des services de l'école.

ADMINISTRATION – Postes à destination de certains services administratifs de l'école.

RECHERCHE – Pour les services de la Recherche.

VIDEO – Pour le Service Audiovisuel

2.3 LOT N°3 : Portables

Les Portables compatible avec le parc existant composé de l'operating system "Microsoft Windows XP Pro, Seven 64 Bits" sont à destination de tous les services de l'école :

PEDAGOGIE
ADMINISTRATION
RECHERCHE

2.4 LOT N°4 : Micro Ordinateur ou station de travail Spécifiques à la Vidéo
compatible avec le parc existant composé de l'operating system "Microsoft Windows XP Pro, Seven 64 Bits"

3 Pénalités pour retard ou Non-conformité

Voir Cahier des clauses particulières et générales (CPG)

4 Respect des Normes en vigueur

Le Code des Marchés Publics rend obligatoire la référence aux "normes françaises homologuées", pour les marchés des collectivités publiques. La décision CEE 87/95 a étendu le champ des homologations aux "normes et pré normes européennes".

4.1.1 Unité centrale

L'unité de traitement doit être en mesure d'exploiter des données dans les jeux de caractères définis par les normes françaises : NF Z 62-401, NF Z 62-021 et NF Z 62022.

Le codage des informations doit utiliser de préférence le jeu de caractères ASCII étendu (8 bits), conformément à la norme expérimentale française : NF Z62-401.

Une préférence sera accordée aux claviers capables de générer le jeu de caractères défini par les normes françaises : NF Z 62-061 et NF Z 62-022. Toutefois, si cette condition n'est pas satisfaite, le soumissionnaire doit indiquer de quelle façon son clavier permet de générer l'ensemble des caractères européens.

4.1.2 Ethernet TCP/IP

Les systèmes à connecter au réseau local doivent offrir un accès ouvert. Il convient de se référencer aux spécifications publiques : MIL-STD-1777 et MIL-STD-1778.

Pour les normes, voir également Cahier des clauses particulières et générales (CPG)

5 Généralités

- Les produits devront être ouverts : facilité d'intégration et de communication avec des applicatifs du monde de la mini-informatique et du monde de la micro-informatique (liens avec des tableurs, traitements de texte, outils graphiques, ...)
- La solution proposée devra pouvoir intégrer toutes les normes et standards de communication en réseau (notamment Ethernet 802.3, 802.11, TCP/IP, NFS).
- Le candidat précisera les conditions techniques et financières selon lesquelles l'école d'architecture de Paris La Villette pourra bénéficier des évolutions des systèmes proposés dans le présent appel d'offres.

- Il est essentiel que l'indépendance de l'établissement soit assurée. Le fournisseur ne doit en aucun cas pouvoir arrêter unilatéralement le système. Celui-ci s'engage à ce que le système ne comporte aucun programme ou séquence d'instructions dont l'activation (ou la désactivation) puisse altérer de façon délibérée le bon fonctionnement du système.
- Les prestations de maintenance ainsi que les périodes de garantie ne débuteront qu'à la date d'admission des équipements. Durant la période courant de la date de livraison jusqu'à la date d'admission, les équipements seront sous la responsabilité du titulaire du marché. Le titulaire devra contracter une assurance pour les équipements livrés couvrant tout sinistre pouvant intervenir entre la date de livraison et la date de la réception définitive. Ce dernier en assurera la maintenance de façon à permettre le déroulement normal des phases de paramétrage, de formation, test et d'exploitation.

6 Câbles, Documentation et Pilotes

Le candidat devra obligatoirement fournir :

- Les fiches détaillées des équipements proposés (Type de Bios, Nombre de connecteurs ISA, PCI, AGP, USB, de ports //, série ...) fournies sur support papier et numérique.
- les câbles internes et externes nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble
- la documentation des produits proposés
- l'ensemble des pilotes nécessaires, y compris dans le cas où les machines seraient livrées sans système d'exploitation. (conformes à la demande de compatibilité du parc)

7 Application de la Garantie

La garantie des prestations s'exerce conformément aux conditions fixées à l'article 23 du CCAG « fournitures courantes et services ».

Le matériel, y compris les accessoires et périphériques sont garantis 3 ans sur site en J+1 pour les micro-ordinateurs, pièces, main d'œuvre et déplacements compris, contre tout vice de fabrication ou défaut de matière, et ceci pendant la durée de garantie précisée dans le CCTP, à compter du jour de la date d'admission, ou, le cas échéant, de mise en service de la fourniture.

D'autres garanties complémentaires peuvent être proposées au cas par cas. Par exemple :

intervention en 4 heures, une garantie sur 5 ans, vol ou dégradations.

Les candidats préciseront le type de garantie proposée (retour atelier ou maintenance sur site), et auprès de qui est contracté l'extension de garantie de 3 ans demandée (titulaire, fournisseur intermédiaire, constructeur) ainsi que les délais d'intervention.

La réparation des matériels, en cas de fonctionnement défectueux, intervient à la demande de la personne publique sur le site d'implantation du matériel. Le titulaire dispose d'un délai d'intervention d'un jour franc, en ce qui concerne les micro-ordinateurs, hors samedi, dimanche et jours fériés à compter de l'appel de

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette

la personne publique. L'intervention se situe dans la plage horaire de 9 heures à 17 heures.

Si la durée d'indisponibilité d'un micro-ordinateur excède 5 jours ouvrés à compter de la demande d'intervention, le titulaire s'engage à mettre à disposition de la personne publique un matériel de remplacement possédant des caractéristiques au moins équivalentes au matériel indisponible.

La garantie souhaitée est un dépannage sur site et non un envoi ou un enlèvement vers le fabricant ou le fournisseur.

La durée de garantie de chaque matériel proposée par le titulaire doit s'appliquer intégralement et ce sans tenir compte de la date d'échéance de fin de marché.

Ils préciseront obligatoirement la liste des pièces sous garantie. Ceci afin de pouvoir en dernier recours, se retourner vers le constructeur en cas de défaillance du titulaire.

En cas de proposition de garantie « retour atelier », les réponses des candidats décriront les dispositions offertes afin de faciliter l'application de cette dernière.

La mise en place par les candidats de navettes pour la récupération du matériel défectueux ou la mise à disposition de matériels de secours sera considérée comme un plus.

Il est demandé aux soumissionnaires de procéder à la mise en œuvre d'un système d'identification du fournisseur, sur chaque matériel livré, incluant a minima sur une étiquette apposée sur chaque élément fourni :

- Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris La Villette
- Le nom du fournisseur : Son N° de Téléphone
- Le service de garantie (si autre que le fournisseur)
- La référence matériel : Modèle – N° de Série UC – code éventuel de garantie
- La Date limite de fin de garantie

Ceci afin de faciliter les opérations de maintenance.

8 Présentation de la réponse détaillée

Chaque fonctionnalité de ce C.C.T.P. devra faire l'objet d'une réponse précise de la part du fournisseur qui s'engagera sur chacun des paragraphes de ce cahier des charges en indiquant si les fonctionnalités existent ou non.

Il indiquera explicitement les points pour lesquels son offre ne propose pas de réponse.

9 ARTICLE 9 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront s'adresser /

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette

Pour tout renseignements administratifs :

Correspondants :

Morgane Steimetz (morgane.steimetz@paris-lavillette.archi.fr)

01 44 65 23 07 ou

Marlena Gorge (marlena.gorge@paris-lavillette.archi.fr)

01 44 65 23 06

Pour tout renseignements techniques, veuillez contacter :

Barmak Lahiji (barmak.lahiji@paris-lavillette.archi.fr)

01 40 05 56 44 ou

Patrick Bottier (patrick.bottier@paris-lavillette.archi.fr)

01 44 65 23 87